

Communiqué de Bruno Paris, vice-président de Lorient Agglomération chargé de la transition écologique :

« Mandat a été donné par les électeurs à Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération, pour inscrire le territoire sur les rails de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Sans anticiper les conclusions du débat de projet de territoire de la nouvelle mandature communautaire, l'urgence nous enjoint d'œuvrer activement et collectivement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre dépendance aux énergies fossiles importées et à l'électricité nucléaire est trop forte. La réappropriation de nos moyens de production d'énergie et le recours massif aux énergies renouvelables sont des facteurs de sécurisation de l'avenir de nos concitoyens des points de vue sanitaire, économique et écologique. L'autonomie énergétique suppose aussi une indispensable et forte diminution des consommations en parallèle du développement d'énergies renouvelables et locales.

Lorient Agglomération, au-delà de la transition énergétique

Nous devons nous projeter vers la transition écologique, celle qui prend en compte l'impact potentiel des systèmes d'énergie renouvelable sur les milieux naturels, dans toutes leurs composantes, sachant que chaque projet est soumis au contrôle strict de L'Office Français pour la Biodiversité.

Nous disposons d'un gros potentiel d'énergies renouvelables locales : solaire, bois et biomasse en général, éolien, hydraulique, énergie thermique de l'océan... Parmi celles-ci, le recours à l'hydroélectricité est une voie encouragée par l'État et la Région Bretagne. Le projet d'ouvrage hydroélectrique sur le Blavet illustre le débat local que nous devons avoir sur la transition écologique. D'autres projets viendront et chacun doit faire l'objet d'un indispensable débat public.

L'hydroélectricité sur le Blavet

A propos du projet de centrale hydroélectrique sur le Blavet à Languidic, ce type de matériel n'existe pas sur le Blavet mais sur d'autres cours d'eau français. Il s'agit d'aménager un barrage existant en le dotant d'une nouvelle génération de vis sans fin au fil de l'eau qui utilise de faibles hauteurs de chute et une très faible partie du débit du site pour fonctionner.

Le potentiel de production d'électricité du site représente l'équivalent de 10000 m² de panneaux photovoltaïques. Le projet a été validé par l'OFB (Office Français pour la Biodiversité), par la direction des voies navigables de la Région et s'assortirait de travaux de perfectionnement de la passe à poissons, pour la montaison, et de la création d'une indispensable passe à anguilles.

De l'électricité verte

Le projet est porté par XSea, une société d'économie mixte détenue majoritairement par Lorient Agglomération. Cette société est un outil au service du territoire pour porter concrètement des projets locaux d'énergies renouvelables. Le coût du projet est de 2,3 M€. On le dit très subventionné, ce qu'il convient de moduler : il bénéficie seulement d'un tarif d'achat de l'électricité qui favorise, dans le cadre de la stratégie nationale, le développement de production d'électricité verte. Les bénéfices attendus de cette opération doivent servir de ressources pour accélérer l'investissement dans les énergies renouvelables. C'est donc une opération au bénéfice unique de nos concitoyens, dans une stratégie d'investissement local pour la croissance verte soutenue par l'État.

Un projet d'intérêt collectif

Certaines petites centrales hydroélectriques présentes sur le Blavet nécessiteront d'être modernisées. Ces centrales sont actuellement concédées pour partie à EDF ou propriété de société privée. Lorient Agglomération est en veille sur toute possibilité d'évolution de ces centrales pour l'amélioration des conditions d'épanouissement optimale de la faune aquatique locale associée au maintien et au développement de la capacité de production d'électricité verte.

Le Blavet participe à la fourniture d'eau potable d'une partie de notre territoire. Son débarrage, souhaité par certains, ne permettrait plus d'assurer sans risque important cette fourniture et ne peut donc être envisagé. Lorient Agglomération doit veiller à l'intérêt collectif de ses concitoyens et investir en ce sens. Les intérêts particuliers peuvent et doivent être exprimés. Mais la voie du compromis le plus satisfaisant doit toujours être recherchée et les actions menées évaluées de manière contradictoire par les différentes parties. »

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

